

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 28 février 2011

Présents :

M.COULLARÉ, Maire

Mme BALCAEN, MM. CORLAY, CLOUET, THOMANN Adjoints

M. LEFEBVRE Adjoint délégué

Mmes AROGUEZ, LEGROS, Conseillères

MM. CWIKLINSKI, FACCENDA, PINCHEDEZ, QUILLAC Conseillers

Absentes excusées représentées : Mmes BORYCZKA, DUMOULIN

Absent excusé : M. MACHU

Secrétaire de séance : M. CORLAY

.....
La séance est ouverte à 18H30

1. Présentation des projets du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie sur les marais de Monceaux

En présence de M. Cuignière, président du syndicat mixte des marais de Sacy, de M Rousselot, ingénieur en charge du suivi de la gestion des marais, de M Van Muylders locataire du marais, les représentants du Conservatoire (MM Decodts, Das Gracias, Lebrun), ont présenté le bilan de la gestion des marais de Monceaux depuis la signature d'une convention en 2008 pour 4 ans. Le Conservatoire a travaillé sur deux années. Il a fait enlever, par des engins spécialisés, des ligneux et des herbes envahissantes sur 2 ha en 2009 et 3 ha en 2010. Les broyats de fauche sont stockés sur une aire aménagée à proximité. L'évacuation et la valorisation de ces déchets sont à l'étude.

Des vues aériennes du marais ont montré les zones traitées.

Le Conservatoire présente ensuite un projet de sauvegarde de deux espèces rares protégées de bruyère des marais (Erica Tetralix et Erica Ciliaris) qui tendent à disparaître du fait du développement de bouleaux et pins dans les zones périphériques du marais. Quand ces zones étaient exploitées par l'homme (sable, tourbe, etc.), il y avait très peu d'arbres et plus de bruyères. Le projet consisterait d'une part à créer de nouvelles clairières de manière à y laisser entrer la lumière et d'autre part à décaper en partie la terre.

Des travaux similaires ont montré que la bruyère peut revenir en moins d'une année.

Par la suite le Conservatoire sera ouvert à des actions pédagogiques ou des journées portes ouvertes à la demande de la commune.

Les coûts des travaux seront totalement pris en charge par le Conservatoire qui fait son affaire de l'obtention des financements.

M Coullaré insiste sur le fait que la commune ne peut financer de tels travaux et demande au Conservatoire de mettre par écrit son projet et la nouvelle convention qui serait proposée à la commune.

Il s'ensuit des questions sur la pérennité de l'entretien des zones traitées en 2009 et 2010 et sur le statut du Conservatoire. Le Conservatoire ne peut garantir cette pérennité, mais a confiance dans sa capacité à réunir les fonds nécessaires à cet effet : Europe, Région, Agence de bassin, autres partenaires financiers privés (banques, grandes entreprises).

Le Conservatoire est une association, reconnue d'intérêt général, de 500 adhérents qui soutiennent la sauvegarde de la faune, de la flore et des paysages de la région Picardie.

Interruption de la séance vers 20h00

Reprise de la séance vers 20h30

2. Approbation du procès verbal du 18 janvier 2011

Plusieurs corrections sont demandées :

M. Thomann :

- Page 1 - Liste des présents : ajouter « adjoints » en 2ème ligne,
- Page 2 - Chapitre 3 « Délégation accordée à l'EPFLO », ajouter la précision « de la zone 1AUh » dans la phrase « Monsieur le Maire donne lecture de la délibération concernant la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de la zone 1AUh à l'assemblée qui vote à l'unanimité ».
- Page 2 - Chapitre « Informations financières - Programme 2011 » corriger la phrase suivante comme suit « M CORLAY évoque le trottoir de la rue Cuignières au niveau de Mme Huin pour que les piétons ne descendent plus sur la route ».
- Correction de la pagination : nombre de pages : 3 au lieu de 4.

M. Cwiklinski :

- Chapitre : Questions diverses - 5/2 Marais de Sacy : corriger le nom du Conservatoire lire : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

M. Thomann pour Mme Boryczka :

- Page 1 - Chapitre « Délégation accordée à l'EPFLO » :

Corriger la dernière phrase de la page 1 comme suit « Nathalie Boryczka s'interroge sur les coûts pour la commune de la viabilisation du terrain destiné à Oise habitat. Qui payera ? Logiquement Oise habitat puisqu'il sera l'aménageur. Est-ce que ce sera le cas ? M. COULLARE indique »

En tenant compte de ces corrections, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire fait un récapitulatif. Les résultats du budget 2010 sont conformes aux prévisions : 94000 €uros. Nous conservons en fonctionnement l'intégralité de l'autofinancement dégagé de manière à bénéficier de souplesse financière.

Les impôts n'augmenteront pas.

Des investissements mesurés seront réalisés :

- Jeux pour l'école
- Matériel de tonte, chargeur frontal et lame (déneigement de la voirie)

Une demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire nous est déjà octroyée pour 50%.

Nous attendons l'évaluation financière faite par l'ADTO pour la zone constructible.

Des dossiers de VRD (Voiries Réseaux Divers) seront préparés et déposés pour des demandes de subventions, sans urgence, pour 2011.

3.1 Travaux en cours ou prévus

M Coullaré rappelle la liste des travaux en cours : jardin du souvenir, caméras de surveillance, solde des aménagements à l'entrée de Monceaux.

3.2 Matériels

M. Coullaré rappelle les besoins en renouvellement de matériels. Il indique son intention de faire une demande de subvention auprès de Monsieur Marini sur la base du devis de 19000 euros HT obtenu de l'entreprise Barbier Motoculture.

M Coullaré demande au Conseil de prendre une délibération pour cette demande de subvention pour un montant de 9500 euros HT.

Plusieurs questions sont posées concernant :

- La TVA : celle-ci sera récupérée dans l'année,
- Sur la consultation de plusieurs fournisseurs (F. Faccenda) : Réponse oui - Trois autres entreprises ont été consultées.
- Qui a défini le besoin (B. Corlay) : M. Coullaré répond que c'est lui d'après son expérience et en concertation avec G. Desmarest. La tondeuse actuelle est fatiguée. La tondeuse choisie est un matériel professionnel qui fera si nécessaire du mulching. M. Clouet dit n'être pas informé.
- Comment sera assurée par la suite la maintenance ? (JC Pinchedez) - Réponse : Après la période de garantie, par G. Desmarest. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la demande de subvention.

3.3 Jeux d'enfants à l'école

Depuis l'installation définitive de l'Algéco (Périscolaire), les jeux de l'école ont été supprimés. Il était nécessaire de réinvestir en jeux et tapis de sol. Une proposition intéressante pour un montant de 6813,61 € TTC a été obtenue de la part de l'entreprise MEFRAN Collectivités comprenant des jeux et 50 m2 de tapis.

M. Coullaré informe le Conseil qu'il a passé la commande. L'emplacement prévu se situe dans le prolongement l'Algéco.

3.4 Projet de lotissement

Suite à la dernière réunion en mairie avec les partenaires, nous sommes en attente du coût global du projet de la part de l'ADTO.

3.5 Projets de travaux de voiries

Pour avoir une première enveloppe des coûts possibles des travaux, M Coullaré informe le conseil qu'il a fait faire un premier chiffrage des travaux pour la ruelle Mamy et le bas de la rue Carrosse. Il est signalé qu'il y a encore une maison à construire ruelle Mamy et plusieurs maisons dans le bas de la rue Carrosse. Il est préférable d'attendre la fin des constructions en bas de la rue Carrosse.

Mme Legros rappelle la présence de trous d'eau ruelle Mamy.

M. Corlay indique qu'il faut également poursuivre le renforcement des trottoirs route de Pont.

M. Faccenda indique qu'il n'y a pas de trottoir dans le fond de la rue de la Procession.

M. Quillac indique que la chaussée de la rue de la Procession se dégrade.

3.6 Ecole

M Thomann suggère de travailler sur l'école et notamment au renouvellement de la classe de CM1-CM2.

M Corlay indique qu'il faut étudier un projet global car les premiers besoins concerneront les classes maternelles et notamment le couchage des petits.

Il s'ensuit de nombreux échanges et la suggestion de former un groupe de travail pour travailler sur un projet.

3.7 Assainissement

M Coullaré rappelle que nous devons remettre l'assainissement du tennis aux normes.

3.8 Plaine de jeux

M Clouet fait part de coûts indicatifs obtenus pour fermer le chemin de la Montille soit par barrière, soit par plot escamotable.

M Coullaré et plusieurs membres du conseil indiquent qu'ils ne sont pas d'avis de fermer cet accès.

Il s'ensuit de nombreux échanges sur l'occupation de la plaine de jeux par les jeunes, les horaires d'accès de nuit sur cette zone, les derniers incidents sonores, la vitesse sur le chemin, etc.

3.9 Entrée du Village – Embellissement

M. Clouet indique que les travaux sont terminés et propose l'idée d'un objet décoratif et symbolique de Monceaux. Il s'agirait d'un pressoir ancien appartenant à Mme Thomann Christiane, qui se propose d'en faire don à la commune dans ce but.

L'idée est approuvée par le conseil municipal qui remercie Mme Thomann pour ce don.

4. Salle plurifonctionnelle : bilan 2010

M Thomann fait un exposé sur les occupations de la salle en 2010.

- Recette : 9675 euros,
- Occupation :
 - 7 WE occupés par la commune,
 - 23 WE occupés par des particuliers,
 - 11 WE occupés par les associations, à titre gracieux.

Au total 41 occupations + les occupations habituelles en semaine :

- 2 soirées / semaine pour la gymnastique,
- 1 soirée par semaine pour le ping-pong,
- 1 jour par semaine pour la halte garderie itinérante,
- 4 jours / semaine pour la cantine,
- + divers autres évènements.

M Thomann indique que le nombre d'occupations sur le début de l'année 2011 est en baisse.

5. Cimetières

5.1 - Modification de la redevance pour les inhumations

M Thomann présente un résumé de la réglementation concernant les cimetières et les concessions. Il fait ensuite l'historique des tarifs des concessions sur la commune de Monceaux et indique notamment que le prix d'une concession simple n'a pas évolué depuis 1986 à l'arrondi près lors du passage à l'euro. Ce prix, qui était en 1986 de 900 francs, est aujourd'hui de 137 euros pour une concession simple d'une durée de 30 ans.

M Thomann présente ensuite les tarifs des communes environnantes, qui sont très variables de 62 à 350 euros. M Thomann propose une actualisation du prix à 225 euros pour une concession simple et 450 euros pour une double. Ces tarifs sont basés sur le rattrapage du coût de la vie.

Après discussions, et sur suggestion de M. Lefebvre, la proposition suivante est faite au conseil :

- Concession simple (2m x 1m) - 2 personnes - durée : 30 ans renouvelable = 180 euros,
- Concession double (2m x 2m) - 4 personnes - durée : 30 ans renouvelable = 360 euros

Ces tarifs seront applicables à compter 1er avril 2011.

Cette nouvelle proposition est adoptée par 13 voix pour et 1 abstention.

Une délibération sera rédigée.

5.2 - Création d'une redevance pour le columbarium

M Thomann présente le plan du futur columbarium qui comprendra 12 cases pouvant recevoir 3 à 4 urnes + une stèle d'épandage + un livre du souvenir.

L'installation sera réalisée vers la fin mars 2011.

Un columbarium n'est obligatoire que pour les communes de plus de 2000 habitants.

M Thomann travaille sur le sujet des tarifs et fera une proposition lors d'un prochain conseil.

Il indique que la réservation d'une concession pour une case ne peut pas être faite à l'avance.

6. Questions diverses

6.1 - Carnaval

Information écrite de Nathalie Boryczka, lue par M Thomann :

Un défilé pour le carnaval est prévu le samedi 2 avril 2011.

Rendez-vous sera donné à 14h30 place Robert Josse pour un départ à 15h00.

Parcours : rue Lejeune / ruelle Mamy / rue Gondot / rue Carrosse / rue d'En Bas / rue Desmarest / rue Cuignière.

Fin du défilé : 16h30 environ, puis goûter dans la salle plurifonctionnelle.

M Corlay en profite pour recenser les membres du conseil disponibles à cette date pour encadrer cette manifestation.

6.2 - Journée de l'environnement

M Corlay rappelle la matinée environnement du samedi 26 mars et invite les membres du conseil à y participer.

6.3 - La lettre aux élus « spécial déchets verts »

M Corlay distribue aux membres du conseil une copie de la 2ème lettre aux élus et rappelle qu'à partir du 11 avril 2011 la collecte des déchets verts se fera une semaine sur deux. En parallèle une action de sensibilisation est mise en place (compostage, déchetterie, etc.).

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance

B. CORLAY

Le Maire

A. COULLARÉ